

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :38
En exercice :24
Présents :15
Votants :17
Procuration..... 2
Date de la convocation :
2 avril 2015

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération 2015-15

**OBJET : Signature d'une convention avec Eco-Emballages pour
le recyclage du petit aluminium**

- Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

L'an DEUX MILLE QUINZE, le 9 avril à 15h00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Éric MELE, Michelle SALUCKI, Guilaine DEBRAS,
Claudine MAURY, représentants de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentant de la Commission
Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Anne-Marie BOUSQUET, Laurent COLLIN, Alain GARRIS, Guy
LOPINTO, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté
d'Agglomération des Pays de Lérins

Membres suppléants :

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

Marie-louise GOURDON représentée Roland RAIBAUDI
Bernard ALFONSI représenté par Guy LOPINTO

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, Danièle PUGNAIRE, Bernard
DUBOIS, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et
de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins
Alain ARZIARI, Richard RIBERO, Patrick LAFARGUE, représentants
de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

Monsieur MELE est désigné en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération en date du 23 mars 2011, vous avez autorisé Madame la Présidente à signer avec la société agréée Eco-Emballages un contrat programme « barème E » d'une durée de 6 ans (échéance 31 décembre 2016) sur l'intégralité de son territoire. Ce contrat a pour objet d'apporter des soutiens financiers pour les collectivités s'engageant à mettre en place un projet de collecte et de tri de leurs déchets d'emballages ménagers en vue de leur recyclage et de leur valorisation.

UNIVALOM a participé pour la période 2011-2013 à l'expérimentation des consignes de tri en plastiques et a décidé de poursuivre cette initiative en l'étendant à l'ensemble de son territoire.

Afin de persévérer dans l'optimisation de la valorisation de ces déchets, le Syndicat, en partenariat avec la société agréée Eco-Emballages, le centre de tri EHOL et le Fonds de dotation de Nespresso, souhaite se lancer dans l'évaluation du gisement des objets en aluminiums de petite taille et ainsi développer son recyclage sur son territoire.

Afin de pouvoir mettre en place ce recyclage, UNIVALOM doit signer des conventions avec Eco-Emballages et le Fonds de dotation de Nespresso et un contrat de rachat avec le centre de tri.

Cette initiative donnera lieu à des soutiens de la part du Fonds de dotation de Nespresso à hauteur de 300 euros la tonne recyclée validée par Eco Emballages. A titre d'information, en 2014, 6 tonnes de petits aluminiums ont été triés sur le territoire d'UNIVALOM.

**Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité**

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les conventions nécessaires pour la mise en place du recyclage des petits aluminiums ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente



Josette BALDEN